

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'ANTICOSTI, TENUE À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE L'HÔTEL DE VILLE DE PORT-MENIER, LE MARDI 10 MARS 2015 À 19 H.

Sont présents :	M. Jean-François Boudreault	Maire
	M. Stefan Tremblay	Conseiller no. 1
	Mme Annie Gosselin	Conseillère no. 2
	Mme Hélène Tanguay	Conseillère no. 3
	Mme Véronique Rodgers	Secrétaire-trésorière
Est absent :	M. Jean-François Auclair	Conseiller no. 4

Point 1. Ouverture de la séance

Constat du quorum et ouverture de la séance

À 19 h, le maire souhaite la bienvenue et le quorum est constaté conformément à l'article 147 du Code municipal. Le maire ouvre la séance.

Point 2. Résolution # 15-03-027

Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Annie Gosselin, appuyé par M. Stefan Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Point 3. Résolution # 15-03-028

Lecture et adoption du procès-verbal du 10 février 2015

La secrétaire-trésorière résume les principaux points du procès-verbal.

Il est proposé par Mme Hélène Tanguay, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2015.

Point 4.

Lecture du résumé de la correspondance

— Postes Canada – Réduction des heures d'ouverture pendant les jours de la semaine au bureau de poste de Port-Menier à compter du 5 avril 2015 (diminution de 32 à 25 heures).

Point 5.

Rapport de la trésorière

La trésorière résume le rapport budgétaire au 28 février 2015.

Il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par Mme Hélène Tanguay et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport de la trésorière pour la période du 1^{er} au 28 février 2015.

Point 6. Résolution # 15-03-029

Approbation des comptes à payer

Il est proposé par Mme Annie Gosselin, appuyé par M. Stefan Tremblay et résolu à l'unanimité d'approuver le bordereau des comptes à payer 15-02 au montant de 41 871.57 \$.

Point 7. Résolution # 15-03-030

Approbation de la liste des comptes payés

Il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité d'approuver globalement le bordereau des comptes payés 15-02.1 totalisant une somme de 39 553.81 \$. Ce bordereau couvre la période du 1^{er} au 28 février 2015.

Point 8.Énumération des factures de plus de 500 \$

Il est proposé par Mme Annie Gosselin, appuyé par M. Stefan Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des factures de plus de 500 \$ suivantes :

- A. Hébert & Fils Inc. 37 307.11 \$
Contrat de déneigement 2014-15 (deuxième versement de trois)
- Centre de réparation mécanique de l'île 828.27 \$
Camion plate-forme – Sonde à température et fuite d'injecteur
- Foss National Leasing 806.41 \$
Carburant véhicules municipaux – Janvier 2015
- L'Accommodeur Malouin Inc. 697.50 \$
Lavabos, gyproc hydrofuge, gants de travail et autres

Point 9.Rapport des conseillers

M. Stefan Tremblay attend le résultat des échanges entre la Société des traversiers du Québec et le ministère des Transports du Québec sur la propriété du terrain sur lequel notre quai flottant est installé au port.

Mme Annie Gosselin félicite l'implication de Mme Wendy Tremblay lors de la semaine de relâche. Les jeunes, les familles et les citoyens ont beaucoup apprécié les activités organisées. De plus, elle tient à remercier Mme Sonia Michaud pour la mise en place de l'activité de patinage «Sons et lumières» à notre patinoire. Mme Michaud a donné beaucoup de son temps bénévolement cet hiver.

Mme Hélène Tanguay souhaite que le conseil municipal offre ses vœux de sympathies aux familles locales lors de décès. Mme Tanguay participe aux rencontres du Centre de vigilance et d'information sur les enjeux pétroliers à Anticosti et des intervenants touristiques. Elle aura des rencontres cette semaine. Elle nous informe que le Centre de vigilance a fait un site Internet qui est maintenant en fonction.

Point 10. Résolution # 15-03-031Rachat du lot 193 - Terrain non bâti selon une clause de l'acte de vente

ATTENDU l'obligation de l'acquéreur de terminer sa construction dans les trois (3) ans suivant l'acquisition du terrain faisant l'objet de la vente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Tanguay, appuyé par M. Stefan Tremblay et résolu à l'unanimité de racheter à M. Gérard Proulx le lot 193, village de Port-Menier, au cadastre officiel de l'île d'Anticosti, pour la somme de 4 596.52 \$ en plus des taxes exigibles. Les frais notariés, tel que stipuler au contrat, seront assumés par M. Proulx.

Que M. Jean-François Boudreault, maire, et Mme Véronique Rodgers, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et sont autorisés par les présentes à signer pour et au nom de la Municipalité ledit acte de rachat et tout autre document pertinent à la réalisation de la présente résolution.

Que M. Boudreault et Mme Rodgers sont également autorisés à déléguer leurs pouvoirs aux mêmes fins à la secrétaire à l'étude du notaire mandaté.

Point 11. Résolution # 15-03-032Changement d'assurance-collective – Co-operators

ATTENDU la politique salariale 2013-2016 dans laquelle la Municipalité s'engage à maintenir un régime d'assurances collectives pour ses employés avec les couvertures de base et à défrayer à part égale avec l'employé le coût du régime;

ATTENDU QUE l'assurance actuelle s'élevait à 12 719 \$ en 2014 pour les couvertures de base et que l'assurance-collective envisagée sera bonifiée de l'assurance-salaire de courte et de longue durée et totalisera des frais annuels de 16 544 \$;

ATTENDU QU'en adhérant à l'assurance-salaire de courte durée, la Municipalité pourra bénéficier d'un taux réduit d'assurance-emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité de changer d'assurance-collective et d'adhérer à celle offerte par Co-operators avec l'assurance-salaire de courte et de longue durée.

Point 12. Résolution # 15-03-033

Achat d'une seconde sonde de niveau - GENEQ Inc. – Distribution de l'eau potable

ATTENDU le plan d'action adopté en octobre 2014 dans le cadre de la mise aux normes de nos installations pour l'alimentation et la distribution de l'eau potable;

ATTENDU QUE le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques demande l'installation d'une seconde sonde dans l'un des deux puits situés au nord;

ATTENDU QUE le « leveloader » à 615 \$ est facultatif si on utilise un ordinateur portable, mais beaucoup plus pratique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par Mme Hélène Tanguay et résolu à l'unanimité d'acheter, chez GENEQ inc., la sonde de niveau au coût de 2 075 \$ plus le transport et les taxes applicables (incluant le « leveloader »).

Point 13. Résolution # 15-03-034

Formation conjointe pour les directeurs généraux et les inspecteurs municipaux dans le but d'améliorer la compréhension des rôles de chacun – Havre-Saint-Pierre

ATTENDU QUE la formation se tiendra à Havre-Saint-Pierre autour du 24 avril 2015;

ATTENDU QUE l'inscription s'élève à 286 \$ par membre de la COMBEQ et de l'A.D.M.Q. et 310 \$ pour les employés liés à un membre (travaillant dans la même municipalité que le membre);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de notre directrice générale, de l'inspecteur municipal et du maire au coût total de 882 \$ plus les taxes applicables et la Municipalité assumera les frais de déplacement par nolisé pour la sortie et le retour en fin de journée.

Point 14. Résolution # 15-03-035

Appui au bureau de poste de Port-Menier – Maintien des heures d'ouverture actuelles

ATTENDU QUE les réductions d'heures au service à la clientèle nuisent à l'accès des services dispensés par le bureau de poste pour nos citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Gosselin, appuyé par M. Stefan Tremblay et résolu à l'unanimité de demander à Postes Canada le maintien des heures d'ouverture tel que celles qui sont en place actuellement puisque des réductions auraient comme impact un service inadéquat pour les citoyens.

Point 15. Résolution # 15-03-036

Demande d'appui – 16^e édition du rallye de motoneiges – Chevaliers de Colomb

Il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par Mme Hélène Tanguay et résolu à l'unanimité de prêter le matériel requis pour la tenue des activités du rallye de motoneige des Chevaliers de Colomb de Port-Menier et d'octroyer la somme de 200 \$.

Point 16. Résolution # 15-03-037

Étude de faisabilité – Marina dans le secteur de la Chute-à-Boulay

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite améliorer et développer l'offre touristique et attirer une nouvelle clientèle maritime provenant de la Côte-Nord;

ATTENDU QUE l'emplacement situé à l'ouest de Chute-À-Boulay semble tout désigné pour l'implantation d'une installation portuaire;

ATTENDU QUE ce projet aura des répercussions positives sur l'ensemble de la Minganie;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial travaille à l'élaboration d'une stratégie maritime pour mettre en valeur le fleuve Saint-Laurent et d'en faire une destination touristique de classe mondiale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Tanguay, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité de s'engager à déposer une demande de faisabilité détaillée du projet dans le pacte rural régional.

Point 17. Résolution # 15-03-038

Demande d'appui – Moratoire sur la coupe de bois commerciale sur le territoire des résidents pour une période de 5 ans

ATTENDU QUE la foresterie est un apport économique majeur pour Anticosti;

ATTENDU QUE les années sans coupe ou avec peu de coupe forestière ont eu des répercussions importantes pour les entreprises locales et en particulier pour la Coopérative de consommation de l'île d'Anticosti;

ATTENDU QUE pour augmenter la vitalité de Port-Menier, il est important de travailler avec les promoteurs pour s'intégrer au développement et non pas refuser d'aider notre milieu;

ATTENDU QUE la foresterie a construit des chemins de l'ordre de 75 kilomètres pour le territoire des résidents d'une valeur de plus de un million de dollars et que l'industrie continue de faire des accès au territoire;

ATTENDU QUE les parterres de coupes deviennent des milieux de prédilection pour la chasse;

ATTENDU QUE le bois est une ressource renouvelable et la planification du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est sur un horizon de 70 ans;

ATTENDU QUE les coupes sur le territoire des résidents représentent, depuis la reprise des opérations forestières en 1995, 10,2 % du territoire (35 km² sur 342 km) et se déroule en alternance sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE la seule façon d'améliorer l'accès à l'île et de diminuer les coûts est d'avoir un volume suffisant et ce n'est surtout pas en se privant de possibilités qu'on y arrivera;

ATTENDU QUE le conseil municipal travaille pour la vitalité du milieu, pour la pérennité de Port-Menier et souhaite que la population s'implique de façon positive à cette vision;

ATTENDU QUE les revenus provenant des aménagements fauniques sur le territoire des résidents contribuent grandement à maintenir un emploi pour le comité aviseur;

ATTENDU QUE depuis 2008, une stratégie de financement pour l'aide à la chasse par la visibilité et l'accessibilité a injecté près de un million de dollars dans l'aménagement du territoire des différents intervenants;

ATTENDU QU'un moratoire serait un signe négatif envoyé à l'industrie et au gouvernement du Québec, alors que nous devons être à la recherche de solutions économiques pour notre communauté;

ATTENDU QUE la coupe forestière est source d'inquiétude pour la population d'Anticosti;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par Mme Hélène Tanguay et résolu à l'unanimité de refuser d'appuyer la demande de moratoire mais souhaite que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Gestion Solifor inc. et Groupe GDS viennent faire une journée d'informations conjointe afin d'expliquer la stratégie forestière ainsi que de comprendre les préoccupations de la population.

Point 18. Résolution # 15-03-039

Étude de caractérisation de sol – Terrains de villégiature

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite effectuer les premiers travaux sur les terrains avant leur mise en vente et le prix de vente inclura tous ces frais;

ATTENDU QUE trois entreprises ont été sollicitées pour nous proposer des prix afin de compléter des études de caractérisation de sol sur les terrains de villégiature en développement et deux réponses ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité de retenir les services d'Urba-SOLutions qui propose un prix unitaire de 875 \$ plus les taxes applicables. Le prix soumis inclut les frais de déplacement, les frais de séjour, les travaux sur le terrain, les analyses en laboratoire, etc. sauf les frais de machinerie si nécessaire.

Point 19.

Période de questions

Conformément à l'article 150 du Code municipal, le conseil met à la disposition des citoyens présents une période de questions.

Onze (11) personnes sont présentes.

Début de la période de questions : 19 h 53

- Quelle est la différence entre les terrains de villégiature de la Municipalité et ceux situés au lac Plantain?
- Pourquoi, pour réduire les coûts, la Municipalité n'effectue pas qu'une seule étude de caractérisation des sols par secteur étant donné que les terrains sont en bloc de cinq?
- Les terrains de villégiature seront-ils en vente avec une clause d'obligation de construire dans une période de temps donnée?
- Est-il possible pour la Municipalité de demander à la Société des traversiers d'attendre de connaître le propriétaire du terrain pour facturer l'amarrage des embarcations sur votre quai flottant?
- Des félicitations sont adressées au conseil municipal pour l'initiation du projet d'une marina dans le secteur de Chute-à-Boulay. À ce sujet, il serait pertinent d'apporter les corrections nécessaires au chemin d'accès menant à l'attrait de ce secteur.
- Une planification est-elle pensée pour le passage de la clientèle du bateau de croisière annoncé pour le 17 juin prochain?

Fin de la période de question : 20 h 11

Point 20. Résolution # 15-03-040

Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Stefan Tremblay, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 20 h 12.

Le maire reconnaît, en signant le présent procès-verbal, avoir signé toutes les résolutions s'y retrouvant.

Jean-François Boudreault
Maire

Véronique Rodgers
Secrétaire-trésorière